



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 12 JANVIER 2026 À 7H53 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1  
Vicky Bombardier, siège no 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5

Est également présente :

M<sup>e</sup> Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

### CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 7 janvier 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, greffière

### **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

### ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 708 000 \$  
QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2026
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE



001-26-01-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

002-26-01-12

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 708 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 708 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2026, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 546                     | 217 900 \$            |
| 610                     | 144 000 \$            |
| 611-1                   | 206 900 \$            |
| 625                     | 479 400 \$            |
| 625                     | 184 100 \$            |
| 620                     | 75 700 \$             |
| 652                     | 80 000 \$             |
| 656                     | 320 000 \$            |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 546, 610, 611-1, 625, 620, 652 et 656, la Ville de Valcourt souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 27 janvier 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|       |            |                   |
|-------|------------|-------------------|
| 2027. | 156 600 \$ |                   |
| 2028. | 162 400 \$ |                   |
| 2029. | 168 800 \$ |                   |
| 2030. | 175 200 \$ |                   |
| 2031. | 182 000 \$ | (à payer en 2031) |
| 2031. | 863 000 \$ | (à renouveler)    |



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 546, 610, 611-1, 625, 620, 652 et 656 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

003-26-01-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 7H55.

ADOPTÉE »

\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Julie Waite, Greffière